

VEREM 18212944

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés, **VEREM - 8 rue de l'Orange - 89 510 ETIGNY**, Constructeur, certifions :

A) Que le véhicule

- 1 - Genre : (a)
2 - Marque :
3 - Type :
Version : (a)

REM / RESR
VEREM
RP30T
24X26/30

- 4 - Numéro d'identification : (b)

V F 9 R P 3 0 T 3 S 3 9 8 0 6 5

- 10 - Poids Total Autorisé en Charge (T) : (a)

24X26

- Sous couvert R 48 (T) (a) (I) :

Néonix 30

I - LIVRE CARROSSE (a) (b)

- 5 - Carrosserie : PTE. ENGIN
9 - Dimensions : Largeur (m) 2,5...
Longueur (m) 11,75
Surface (m²) 29,37
11 - Poids à vide en ordre de marche du véhicule (T) : 6,8...
13 - Charge utile du véhicule (T) : 17,2/23,2

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (Voir NOTA 1)

II - LIVRE EN CHASSIS NU (a) (b)

- Largeur (m) :
Longueur (m) :

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du Procès Verbal de Réception ci-dessus (Voir NOTA 2)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : (b)

- Porte à faux avant sans flèche d'attelage (m) : 1,15.
Porte à faux arrière (m) : 2,39.
Empattement (m) : 6,43.
Y minimum (m) (voir point 2.13.1) : - 1,55.
Y maximum (m) (voir point 2.13.2) : 1,55.
Dispositif de protection latérale :
Dispositif de protection contre l'encastrement :

Oui - Non (a)

Oui - Non (a)

B) Que ce véhicule sort de nos usines le

17/12/1995

Pour être livré à

ETABLISSEMENTS PETIT 49 SAINT JEAN DE LINEIRES

8, rue de l'Orange - BP 13

89510 ETIGNY

Fait à ETIGNY le 17/12/1995

TEL : 86.97.92.90 - Fax : 86.97.93.23

SIRET 394 013 577 0007 Code APE 321A

VEREM REMORQUEURS

S.A. au capital de 500 000 F

NOTA 1 Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type

rappel Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R54 à R62 et R69 à R81 du Code de la Route ou toute autre modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le Certificat de Conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la préfecture
- le cas échéant, d'une Réception à Titre Isolé par le Service des Mines

NOTA 2 Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis nu désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le Procès-Verbal de Réception du Type et :

- Soit un certificat de carrossage conforme à l'Annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la Réception des véhicules.
- Soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'Annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un Procès-Verbal de Réception à Titre Isolé

(a) Rayer la(les) mention(s) inutile(s).

(b) A compléter.

(1) L'option 30 T ne peut être choisie qu'en supplément de l'option 24 T.

U.G.C.H. 1992

DESCRIPTION DES VEHICULES

VEREM RP30T

R3.92.05.06.39

0 - GENERALITES

- 0.1 - Nom et adresse du constructeur :

VEREM
8, Rue de l'Orange
89510 ETIGNY

- 0.2 - Marque : VEREM

- 0.3 - Genre : REM - RESP

- 0.4 - Type : RP30T

Versions : 24 - 26 - 30

1 - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

- 1.1 - Nombre d'essieux et de roues :

3 essieux
6 roues montées en jumelé

- 1.2 - Dimensions des pneumatiques :

215/75 R 17.5 (135/133 J) (version 24 uniquement)
235/75 R 17.5 (143/141 G) (toutes versions)
245/70 R 17.5 (143/141 G) (toutes versions)
9.5 R 17.5 (143/141 G) (toutes versions)

ou équivalent, soit : code indice de charge et de vitesse
supérieurs ou égaux

- 1.3 - Constitution du châssis :

Composé de 2 longerons métalliques réalisés en profilés laminés, en tôles
plâtes ou en mécano-soudure, entretoisés par des traverses.
Le châssis peut être de forme droite ou surbaissée.

2 - POIDS ET DIMENSIONS (Kg et mm)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

versions	24 Cat. A	26 Cat. A	30 Cat. A
2.1 - Poids Total Autorisé en Charge	24000	26000	30000
2.2 - Sans objet			
2.3 - Poids Total Autorisé en Charge lorsque le véhicule circule sous le couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.48 du Code de la Route			30000
2.4 - Charges maximales admissibles			
2.4.1 Sur essieu 1	1400	9500	10300
2.4.2 Sur essieu 2	1400	9500	10300
2.4.3 Sur essieu 3	1400	9500	10300

- 2.5 - Sans objet

- 2.6 - Voie des essieux

de 1800 à 2400

- 2.7 - Empattement (entre essieu 1 et l'axe du tandem)

de 3500 à 8000

- 2.7.1 Empattement du tandem

1360

CHASSIS NU (*)

- 2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement)

2.8.0 Total : de 4320 à 8000
2.8.1 Sur essieu 1 : de 1440 à 5000
2.8.2 Sur essieu 2 : de 1440 à 4000
2.8.3 Sur essieu 3 : de 1440 à 4000

- 2.9 - Porte à faux avant (sans flèche d'attelage) : de 500 à 1500

- 2.10 - Porte à faux arrière (à partir de l'axe du tandem) : de 700 à 4500

- 2.11 - Longueur hors-tout maxi

2.11.1 Sans tenir compte de la flèche : de 4700 à 12000
2.11.2 Totale : de 6200 à 14000

- 2.12 - Largeur hors-tout (**) : de 1700 à 3000

VALEURS LIMITES RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE

- 2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche (Valeurs limites minimales pour véhicule carrossé)

2.8.0 Total : 4320
2.8.1 Sur essieu 1 : 1440
2.8.2 Sur essieu 2 : 1440
2.8.3 Sur essieu 3 : 1440

- 2.9 - Porte à faux avant maxi (sans flèche d'attelage) : 1500

- 2.10 - Porte à faux arrière (à partir de l'axe du tandem)

2.10.1 Mini sans ferrures ni accessoires : 700
2.10.2 Maxi sans ferrures ni accessoires : 4500
2.10.3 Maxi avec ferrures et accessoires : 4620

- 2.11 - Longueur hors-tout maxi

2.11.1 Sans tenir compte de la flèche : 12000
2.11.2 Totale : 14000

- 2.12 - Largeur hors-tout (**) : 3000

- 2.13 - Intervalle autorisé pour la projection verticale, sur le plan horizontal sur lequel reposent les roues du véhicule, du centre de gravité de la charge : cet intervalle est repéré par ses distances extrêmes mesurées à partir de la projection verticale de l'axe du premier essieu sur le plan de projection défini ci-dessus

2.13.1 Distance (Y) mini : précisée sur le Certificat de Conformité
2.13.2 Distance (Y) maxi : précisée sur le Certificat de Conformité

VEHICULES CARROSSES (*)

- 2.8 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement)

2.8.0 Total : de 4320 à 12000
2.8.1 Sur essieu 1 : de 1440 à 7700
2.8.2 Sur essieu 2 : de 1440 à 6300
2.8.3 Sur essieu 3 : de 1440 à 6300

- 2.9 - Porte à faux avant (sans flèche d'attelage) : de 500 à 1500

- 2.10 - Porte à faux arrière (à partir de l'axe du tandem)

2.10.1 Sans ferrures ni accessoires : de 700 à 4500
2.10.2 Avec ferrures et accessoires : de 820 à 4620

- 2.11 - Longueur hors-tout

2.11.1 Sans tenir compte de la flèche : de 4700 à 12000
2.11.2 Totale : de 6200 à 14000

- 2.12 - Largeur hors-tout (**) : de 1700 à 3000

(*) Les dimensions exactes du véhicule sont précisées sur le Certificat de Conformité

(**) Largeur hors tout de 2500 à 3000 : sous couvert de l'article R.48 du Code de la Route.

3 - Sans objet

4 - Sans objet

5 - SUSPENSIONS

- 5.1 - Avant :
- Mécanique : *Essieu rigide, ressorts à lames et bielles de réaction*
- Pneumatique : *Coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrauliques*
- 5.2 - Arrière :
- Mécanique : *Essieux rigides, ressorts à lames avec balancier d'équilibrage des charges et bielles de réaction*
- Pneumatique : *Coussins élastiques sous pression d'air avec amortisseurs hydrauliques*

6 - DIRECTION

- 6.1 - Type de direction :
- Par rond d'avant train à billes relié à une flèche d'attelage*

7 - FREINAGE

- 7.1 - Frein de service :
- 1 circuit agissant sur les 6 roues*
- 7.2 - Répartiteur de freinage :
- Oui, modulant la pression délivrée sur tous les essieux, en fonction de la charge sur l'essieu avant*
- 7.2.1 Dispositif antibloqueur de roues : *oui*

Marque	Type	Configuration	Emplac capteurs	Roues modulées
Grau	MGX2E	4 S 2 M	Essieux 1 et 3	1 modulateur essieu avant 1 modulateur essieux arrières
Knorr Dahl	KB90	4 S 4 M	Essieux 1 et 3	2 modulateurs essieux avant 2 modulateurs essieux arrières

- 7.3 - Frein de secours :
- Assuré par l'indépendance des circuits de commande sur le véhicule tracteur.*
- 7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage :
- Automatique par réserve d'énergie sur le véhicule.*
- 7.4 - Frein de stationnement :
- Par manivelle et câbles agissant sur les 2 essieux AR.*
- 7.5 - Mode de transmission des efforts aux roues :
- 7.5.1 Frein de service : *par air sous pression*
- 7.5.2 Frein de secours : *par air sous pression*
- 7.5.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : *par air sous pression*
- 7.5.3 Frein de stationnement : *par manivelle et câbles*
- 7.6 - Assistance de freins :
- 7.6.1 Frein de service : *oui, pneumatique*
- 7.6.2 Frein de secours : *oui, pneumatique*
- 7.6.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : *oui, pneumatique*
- 7.6.3 Frein de stationnement : *non*
- 7.7 - Réservoir de fluide ou d'énergie :
- 2 réservoirs d'air comprimé de 45 litres (+ 1 de 45 l si suspensions pneumatiques)*
- 7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : *Celui du véhicule tracteur*
- 7.8 - Type de freins :
- 7.8.1 Frein de service : *à tambour*
- 7.8.2 Frein de secours : *à tambour*
- 7.8.2.1 Frein en cas de rupture d'attelage : *à tambour*
- 7.8.3 Frein de stationnement : *à tambour*

8 - CARROSSE

- 8.1 - Carrosserie :
- Châssis nu pour REM ou RESP, ou*
- Différents modèles possibles
- Abréviation
- Porte conteneurs ou caisses mobiles ou amovibles* PTE CONT
- Porte-engins* PTE ENG
- Plateau* PLATEAU
- Porte bateau* PTE BAT
- Citerne alimentaire* CIT ALIM
- Citerne à eau* CIT EAU
- Benne* BENNE
- Fourgon bâché avec parois rigides* BACHE
- Fourgon avec parois et parois rigides* FOURGON
- Savoyardes* SAVOYARD
- Carrosserie à parois souples coulissantes* PLSC
- Divers (non spécifiés)* NON SPEC

(La carrosserie est prévue sur le Certificat de Conformité)

- 8.2 à 8.8 - Sans objet
- 8.9 - Dispositif de direction latérale :
- Sur option (voir certificat de conformité) (*)*
- 8.10- Dispositif de protection contre l'encastrement :
- Sur option (voir certificat de conformité) (*)*
- (*) Conformité réglementaire à vérifier après carrossage du véhicule

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

- 9.1 à 9.2 - Sans objet
- 9.3 - Feux de position avant :
- 2 combinés avec les dispositifs réfléchissants avant (*)*
- 9.4 - Feux rouges arrière :
- 2 groupés avec feux stop et feux indicateurs de changement de direction*
- 9.5 - Feux indicateurs de changement de direction :
- 9.5.1 Avant : *non*
- 9.5.2 Arrière : *2 groupés avec feux rouges et feux stop*
- 9.6 - Feux stop :
- 2 groupés avec feux rouges et feux indicateurs de changement de direction*
- 9.7 - Eclairage de la plaque d'immatriculation arrière : *1*
- 9.8 - Dispositifs réfléchissants :
- 9.8.1 Arrière : *2 indépendants*
- 9.8.2 Latéraux : *de 2 à 5 par côté*
- 9.8.3 Avant : *2 combinés avec les feux de position avant (*)*
- 9.9 - Feux de détresse : *fonctionnement simultané de tous les feux indicateurs de direction commandés par le tracteur*
- 9.10- Feux de marche arrière : *1 groupé ou indépendant (option)*
- 9.11- Feux de brouillard arrière : *1 groupé ou indépendant*
- 9.12- Feux d'encombrement :
- 9.12.1 Avant : *oui (*)*
- 9.12.2 Arrière : *oui (*)*
- 9.13- Dispositif de signalisation complémentaire arrière : *oui (*)*
- (*) Si nécessaire réglementairement

10 - DIVERS

- 10.1- Sans objet
- 10.2- Marques d'identité :
- 10.2.1 Emplacement de la plaque constructeur :
- Sur le longeron droit à l'avant du véhicule*
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
- Sur le châssis à proximité de la plaque constructeur*
- 10.2.3 Structure du numéro d'identification :
- VF9 : Code constructeur (Délivré par l'AFNOR)
- RP30T : Type véhicule
- 24 ou 26 ou 30 : Version
- N : Année de fabrication (Code I.S.O.)
- 398 : Code constructeur (Délivré par l'AFNOR)
- 001 : Numéro dans la série du type

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées, à la demande du Constructeur, que le véhicule N° VF9RP30T30N398001 présenté comme prototype des véhicules :

- Marque : VEREM,
- Type : RP30T,
- Versions : 24 - 26 - 30

Livrés :

- carrossés, satisfait aux dispositions des articles R54 à R62, R69 à R98, R103 et R104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application

- en châssis nu, satisfait aux dispositions des articles R54 à R62, R79 à R81, R97 et R103 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux articles R61, R62, R73, R82 à R85 à R98, R103 et R104

La réception de ces véhicules ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transport exceptionnel, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids ou la largeur excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles. Ces véhicules peuvent circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.48 du Code de la Route dans les conditions de poids ou de largeur ci-après (Type RP30T version 30) :

- Poids total autorisé en Charge : *de 24 T à 30 T*
- Largeur hors tout : *de 2,5 m à 3 m*

La numérotation dans la série du type commence à VF9RP30T**N398001.

Fait à AUXERRE,
Le 6 Mars 1992

Le Technicien de l'Industrie
et des Mines,

Signé : E. FLEURENTIN

Vu, approuvé et enregistré sous le
N° TR3.92.05.06.39
Fait à Dijon, Le 6 Mai 1992

Pour le Directeur,
L'Ingénieur Divisionnaire
de l'Industrie et des Mines,

Signé : J. DARMIAN